



Communiqué de presse

Un important soutien pour l'économie cantonale

Fribourg, le 22 avril 2020

Ce matin, le Conseil d'Etat fribourgeois a annoncé de nouvelles mesures de soutien en faveur de l'économie cantonale. Près de 18 millions de francs seront destinés à la réduction des charges fixes et à l'aide aux jeunes entreprises. Une décision saluée par l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF).

En débloquant deux nouvelles enveloppes de soutien, le gouvernement fribourgeois semble avoir entendu l'appel des organismes économiques cantonaux qui prônait une aide aux entreprises locales. Un montant total de 12 millions de francs sera destiné à diminuer les charges locatives commerciales. Grâce au mécanisme proposé par l'Etat de Fribourg, les locataires bénéficieront ainsi de deux mois de loyers gratuits sur trois, ce qui les soulagera d'une charge financière non-négligeable. Ces aides primordiales permettront d'éviter certaines faillites de petites structures et de maintenir les emplois.

Bien que l'UPCF salue cette démarche basée sur la responsabilité civique, elle reste critique sur la condition de plafonnement liée au chiffre d'affaires des entreprises concernées. En restreignant l'accès à ce soutien aux entités générant moins de 500'000 francs de recettes, respectivement 1 million de francs pour les établissements publics, le Conseil d'Etat semble créer une inégalité de traitement entre les petites, moyennes et plus grandes entreprises du canton.

Par ailleurs, le gouvernement fribourgeois étend son soutien envers les jeunes entreprises en octroyant des prêts garantis par le canton à hauteur maximale de 250'000 francs. Cette mesure représente une aide essentielle et indispensable à la pérennité de certaines entreprises n'ayant pas ou pas suffisamment accès aux crédits fédéraux. Elle permettra de faire face à un manque de liquidités et d'assurer leur survie.

Ce nouveau train de mesures complète le soutien de 13 millions destiné aux milieux du tourisme, de la culture et aux aménagements fiscaux. Cependant, l'UPCF rappelle dans un courrier adressé le 21 avril au Conseil d'Etat qu'il est urgent de corriger certaines inégalités. D'une part, les dirigeants d'entreprise ne peuvent compter que sur un soutien maximal de 3'320 francs par mois tandis que les indépendants sont au bénéfice de montants plafonnés à 5'880 francs. D'autre part, les indépendants indirectement touchés par la crise et gagnant plus de 90'000 francs par an ne reçoivent, quant à eux, aucun soutien. En outre, l'UPCF revendique dans sa missive un effort particulier en faveur des entreprises du second-œuvre. Ces dernières subissent actuellement des pertes financières notables alors qu'elles n'ont pour la plupart pas cessé leurs activités.

Enfin, l'UPCF se réjouit de la prochaine réouverture des commerces décidée dans le cadre du plan de déconfinement du Conseil fédéral. Compte tenu de la situation critique dans laquelle se trouve la plupart de ces établissements, cette décision représente une première bouffée d'oxygène pour cette branche. Cela étant, une définition claire de l'échelonnement du plan de déconfinement et des précisions quant aux commerces concernés sont attendues, ceci afin d'éviter toute inégalité entre grandes surfaces et commerçants locaux.

Il n'en reste pas moins que de nombreux autres efforts, notamment de nature financière, seront nécessaires pour pallier les conséquences négatives de la crise liée au Covid-19. Ainsi, l'UPCF porte l'espoir que le soutien cantonal de 50 millions puisse être étendu dans le but de soutenir d'autres pans de l'économie fribourgeoise.

Contacts

Reto Julmy – Directeur de l'UPCF

079 647 02 47

reto.julmy@upcf.ch

Daniel Bürdel – Directeur adjoint de l'UPCF

079 262 04 70

daniel.buerdel@upcf.ch

Valentin Clivaz – Responsable communication de l'UPCF

078 810 91 12

valentin.clivaz@upcf.ch

L'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) est l'association faïtière qui représente et défend les intérêts patronaux, des PME et de l'économie en général. Elle a pour but de s'engager pour le maintien de bonnes conditions cadres permettant aux entrepreneurs de se préparer aux défis du marché en constante évolution. Jour après jour, l'UPCF est au service quelque 7'500 membres. Actuellement, elle gère plus de 60 associations professionnelles, 16 secrétariats de cours interentreprises, diverses commissions d'apprentissage et siège dans 8 commissions paritaires.